

DEMANDES DE DOCUMENTS

QUAI À PORTUGAL-COVE (T.-N.)

M. Higgins:

Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés entre le gouvernement de Terre-Neuve, l'ingénieur du ministère des Travaux publics en poste à Terre-Neuve, le ministère des Travaux publics, ou tout ministre du Gouvernement, et toute personne ou tout groupement, depuis le 1^{er} avril 1949, relativement à la construction ou à la réparation du quai à Portugal-Cove, Conception-Bay (Terre-Neuve).

L'hon. M. Fournier: Monsieur l'Orateur, nous ne voyons pas d'inconvénient à l'adoption de cette motion à condition, comme le veut la coutume, d'obtenir le consentement de la province de Terre-Neuve.

BUREAU DE POSTE À STETTLER (ALB.)

M. Beyerstein:

Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés entre le ministère des Postes, le ministère des Travaux publics ou tout ministre du Gouvernement ou l'un de ses fonctionnaires et toute personne ou tout groupement, depuis le 1^{er} janvier 1948, relativement à la construction d'un bureau de poste à Stettler (Alberta).

BUREAU DE POSTE À CAMROSE (ALB.)

M. Beyerstein:

Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés entre le ministère des Postes, le ministère des Travaux publics ou tout ministre du Gouvernement ou l'un de ses fonctionnaires et toute personne ou tout groupement, depuis le 1^{er} janvier 1949, relativement a) à la construction d'un nouveau bureau de poste à Camrose (Alberta), b) à l'agrandissement ou à la modification de l'édifice actuel.

ACCORDS COMMERCIAUX

NÉGOCIATIONS DE TORQUAY—MOTION DE RENVOI AU COMITÉ DE LA BANQUE ET DU COMMERCE

L'ordre du jour appelle.

Avis de motion du Gouvernement—Le projet de résolution suivant du premier ministre:

Que l'objet des négociations de Torquay, à savoir: l'Acte final de Torquay; les décisions convenant de l'adhésion audit acte; le protocole de Torquay à l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce; les modifications aux listes jointes à l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et résultant des négociations de Torquay, et la déclaration visant l'application permanente desdites listes, soit renvoyé au comité permanent de la banque et du commerce.

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Je ne veux pas presser l'adoption de la motion, mais si les honorables députés désirent que le sujet soit immédiatement renvoyé au comité de la banque et du commerce, afin d'être mieux renseignés lors du débat qui aura lieu à la Chambre, je suis prêt à en proposer le renvoi dès maintenant. Toute-

fois, si l'on estime que la question doit faire l'objet d'un débat avant d'être renvoyée au comité, nous devrions nous ménager une occasion favorable à un tel débat.

M. Drew: Il serait préférable, je crois, de procéder de la façon ordinaire. Nous pourrions ainsi juger de l'importance du débat à amorcer.

Le très hon. M. St-Laurent: La motion sera donc réservée.

(La motion est réservée.)

LA PENSION DE VIEILLESSE

LES PROVINCES ET LA CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. J. Bater (The Battlefords): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Quelles provinces ont signifié leur intention d'assister à la conférence qui doit avoir lieu lundi prochain, à propos de la pension de vieillesse?

L'hon. Paul Martin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, le premier ministre déclarait, lundi dernier, l'intention du gouvernement de se conformer à l'engagement qu'il a pris à la conférence fédérale-provinciale de décembre dernier, et d'établir, dès que les provinces auraient signifié leur consentement à une modification de la constitution, un comité permanent en vue d'étudier les mesures relatives à la sécurité du vieil âge en tant qu'elles intéressent les provinces. Ce jour-là, au nom du premier ministre, on a télégraphié aux provinces pour leur demander s'il leur conviendrait d'assister le 21 mai à la conférence proposée. Toutes ont signifié leur intention d'y assister. Cependant, le premier ministre suppléant du Québec signale que la date du 21 mai ne conviendrait pas. En conséquence, sa requête a été communiquée aux autres provinces, proposant que nous nous réunissions le 23 mai.

M. Drew: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une autre question? Le premier ministre déclarait, il y a eu une semaine vendredi, qu'on étudiait encore la possibilité de modifier la loi de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de façon à prévoir un impôt de 3 p. 100 sur le chiffre d'affaires. Puis-je alors demander au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social si l'une ou l'autre des provinces a fait savoir que la mise à exécution de ce programme dépendrait d'autres ressources fiscales que celles dont elles disposent actuellement?

L'hon. M. Martin: Je n'ai aucun renseignement en ce sens.